

# COMMUNE

## ➤ MAIRE HONORAIRE :

Une demande a été adressée auprès de Monsieur le Préfet par le président de l'association des maires du Cher afin d'obtenir l'octroi de l'honorariat pour l'ensemble des anciens maires du départements ayant effectué au moins 18 années de mandats. A cet effet, nous adressons toutes nos félicitations à **Christian FAUCHER**, précédent maire de la commune pour ses 31 années de mandats dont 12 en qualité de maire et le remercions pour son dévouement et son implication au sein de notre commune.



## ➤ FEU D'ARTIFICE DU 13 JUILLET :

Le feu d'artifice aura bien lieu cette année ! Malgré un protocole sanitaire incertain le feu d'artifice sera tiré à **22h30** au Stade Albert SILVERI, précédé de la retraite aux flambeaux, départ devant la boucherie à **22h**.

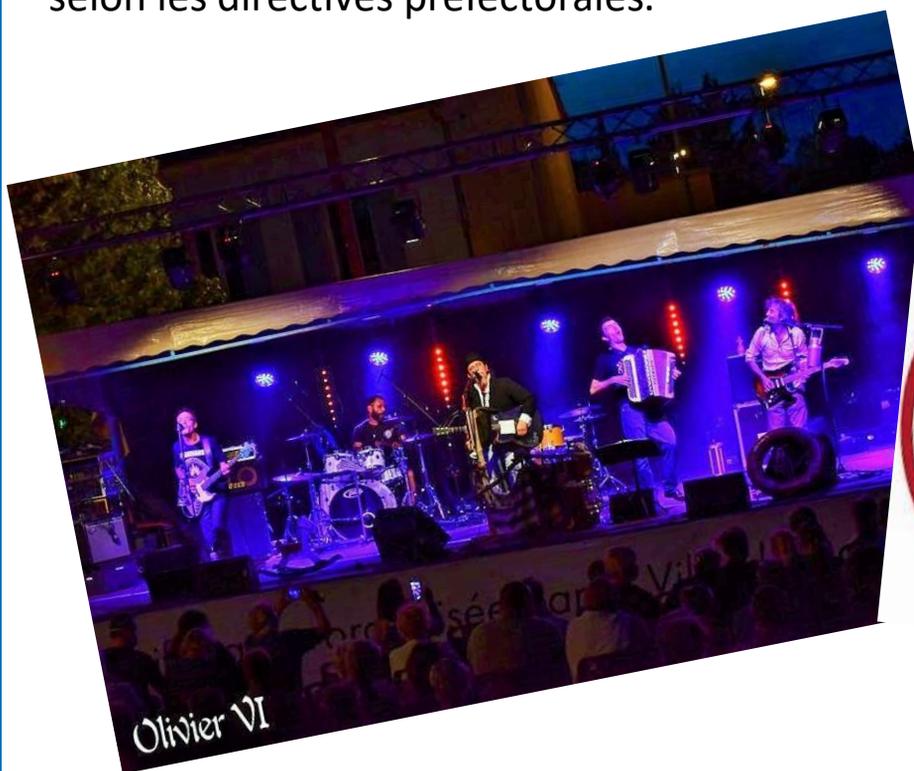
L'ARD DE LA BOUCHE RIT, le Bar Tabac VAL & DA, le comité des fêtes et la municipalité travaillent en commun pour vous proposer un bon moment de convivialité.

**Buvette et restauration sur place.**

Place Bascoulard le **13 juillet** à partir de **19 h**.

Le groupe **BLONDIN ET LA BANDE DES TERRIENS** sera parmi nous pour environ 2h30 de show.

Ces festivités seront assurées si la situation du moment le permet et selon les directives préfectorales.



## ➤ BUDGET COMMUNAL :

### Fonctionnement

#### **Petit point sur les finances de la commune.**

La municipalité a demandé aux services de la Direction Générale des Finances Publiques de Saint Florent sur Cher dont la commune dépend, d'établir une valorisation financière et fiscale 2020.

Vous trouverez ci-joint les constatations établies par la trésorerie de Saint Florent sur Cher.

#### **Les recettes de fonctionnement**

Les ressources fiscales, les dotations et les participations sont restées stables. Les ressources fiscales représentent 61 % des recettes et les dotations 31 %. En € par habitant, les ressources fiscales sont inférieures à la moyenne départementale. Les dotations sont quasi identiques à la moyenne départementale.

| 2020<br><i>En €/hab</i>                          | Commune | Montant en € par hab pour la strate de référence |        |          |
|--|---------|--|--------|----------|
|  |         | Département                                      | Région | National |
| Ressources Fiscales                              | 588     | 679  | 614    | 574      |
| Dotations et participations                      | 296     | 300  | 313    | 303      |
| Ventes et autres produits courant non financiers | 63      | 98   | 109    | 125      |
| Produits réels financiers                        | 0       | 0  | 0      | 2        |
| Produits réels exceptionnels                     | 9       | 4  | 5      | 11       |

#### **Les dépenses de fonctionnement**

Malgré une augmentation de 2016 à 2019 ; les dépenses réelles de fonctionnement de la commune ont diminué sur la période 2016-2020 : - 4.30 %.

Les charges générales se sont réduites, démontrant une maîtrise des dépenses.

Les charges de personnel affichent une baisse de 11.60 % sur la période. Elles représentent moins de 50 % des dépenses de fonctionnement et sont inférieures à la moyenne départementale de 408 €/hab.

| 2020<br><i>En €/hab</i>         | Commune | Montant en € par hab pour la strate de référence |        |          |
|---------------------------------|---------|--|--------|----------|
|                                 |         | Département                                      | Région | National |
| Charges générales               | 257     | 267  | 249    | 259      |
| Charges de personnel            | 363     | 408  | 397    | 327      |
| Charges de gestion courante     | 134     | 171  | 161    | 157      |
| Charges réelles financières     | 13      | 23   | 20     | 20       |
| Charges réelles exceptionnelles | 0       | 3  | 3      | 17       |

## La capacité d'autofinancement nette

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

Après remboursement de l'annuité d'emprunt, la CAF nette devient supérieure à la moyenne départementale de 110 €/hab avec 119 €.

## Investissement

| 2020<br><i>En €/hab</i>                         | Commune | Montant en € par hab pour la strate de référence |        |          |
|---|---------|--|--------|----------|
|   |         | Département                                      | Région | National |
| Dépenses directes d'équipement                  | 130     | 214  | 227    | 337      |
| Remboursement lié aux emprunts et autres dettes | 69      | 98   | 84     | 87       |

La commune a réalisé peu d'investissement en 2020 par rapport aux années précédentes où elle a aménagé et sécurisé les abords de la RD3. En 2020, la commune a payé 22 328.00 € de travaux de mairie et réintégré 69 794.00 € de frais d'étude pour la RD3.

## Les recettes d'investissement

| 2020<br><i>En €/hab</i>                           | Commune | Montant en € par hab pour la strate de référence |        |          |
|---|---------|--|--------|----------|
|   |         | Département                                      | Région | National |
| Dotations et fonds globalisés                     | 98      | 47   | 50     | 64       |
| Recettes liées aux emprunts                       | 0       | 66   | 61     | 59       |
| Subventions et participations d'équipement reçues | 0       | 48   | 76     | 91       |

En 2020, la commune de Vallenay a perçu 73 733.00 € de FCTVA, suite aux travaux réalisés les années précédentes. En 2018 et 2019, la commune avait reçu des subventions pour ces mêmes investissements.

Le financement des investissements : En 2018 et 2019, compte tenu d'investissements importants, la commune a dû puiser dans son fonds de roulement. Mais en 2020, elle a pu à nouveau l'abonder, grâce à la réduction de ses dépenses conjuguée à une hausse de sa capacité d'autofinancement.

## Endettement

Après avoir souscrit des emprunts de 2017 à 2019 pour financer ses dépenses d'investissement, la commune n'a pas réalisé de nouvel emprunt en 2020.

La commune a actuellement 4 emprunts en cours, soit un encours de dettes de 682 € par hab, la moyenne départementale étant de 785 € par hab. Les 4 emprunts se terminent respectivement en 2023, 2027, 2031 et 2034.

Vallenay a donc une marge de manœuvre en matière d'emprunts.

# Taxes

## Fiscalité directe locale

Suite à la réforme de la taxe d'habitation, les parts communale et départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties sont fusionnées et affectées aux communes en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Le Conseil Municipal de Vallenay, lors de sa séance ordinaire du 12 avril 2021 a décidé de reconduire les mêmes taux que 2020.

Comme expliqué ci-dessus les taux d'impositions des taxes directes locales pour 2021 se décomposent comme suit :

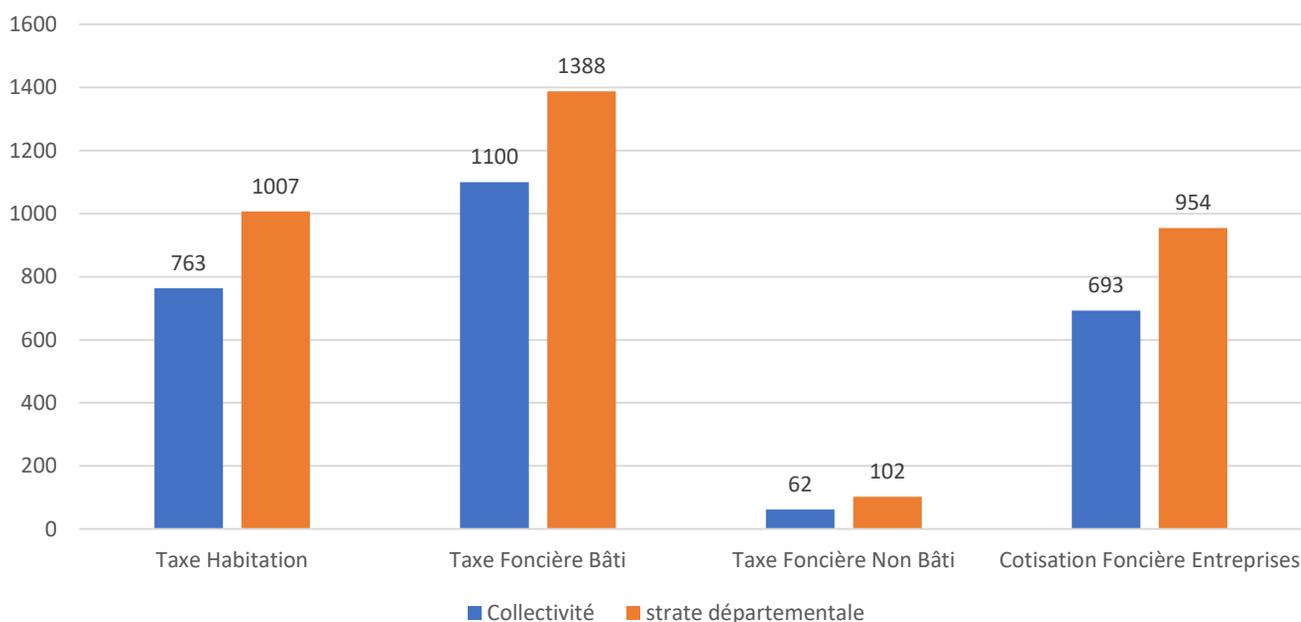
Taxe foncière sur les propriétés bâties :

Part communale 2020 : 14.00 % + part départementale 2020 : 19.72 % = **33.72 %**

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **22.00 %**

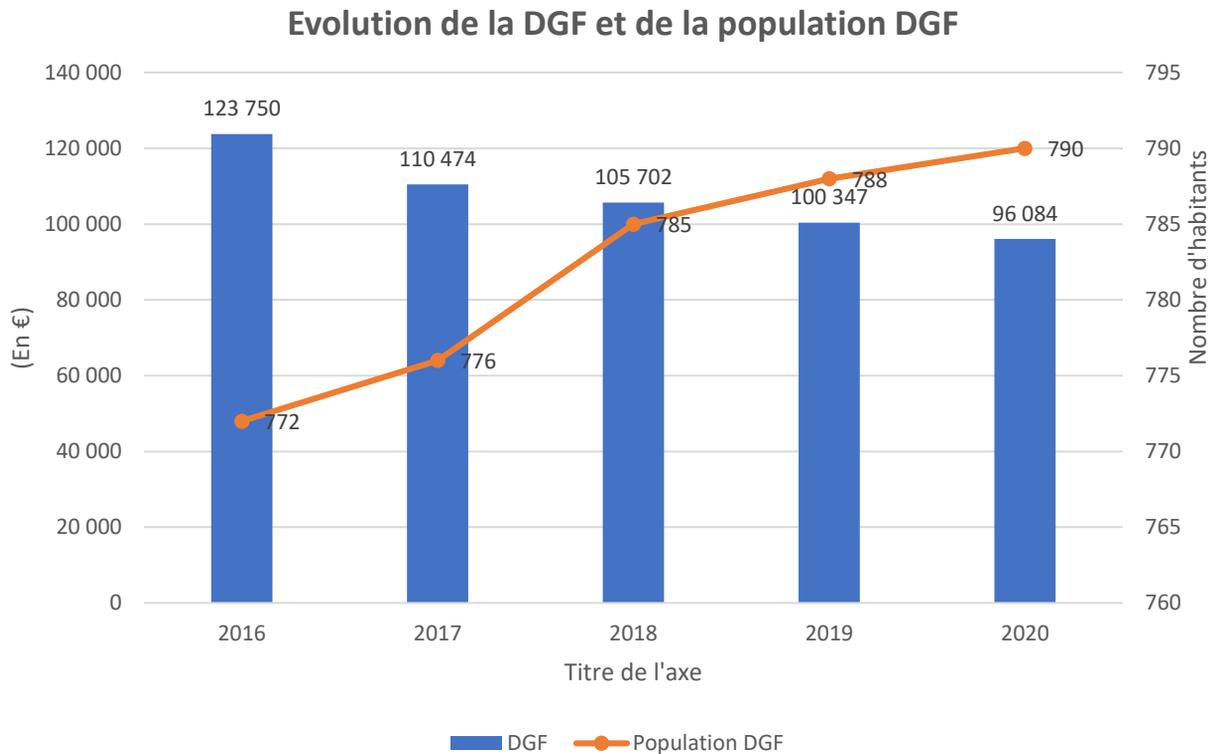
Cotisation foncière des entreprises : **16.45 %**

Comparaison des bases en 2020 (en €/hab)



**Les bases fiscales de la commune sont inférieures en €/hab aux bases moyennes départementales**

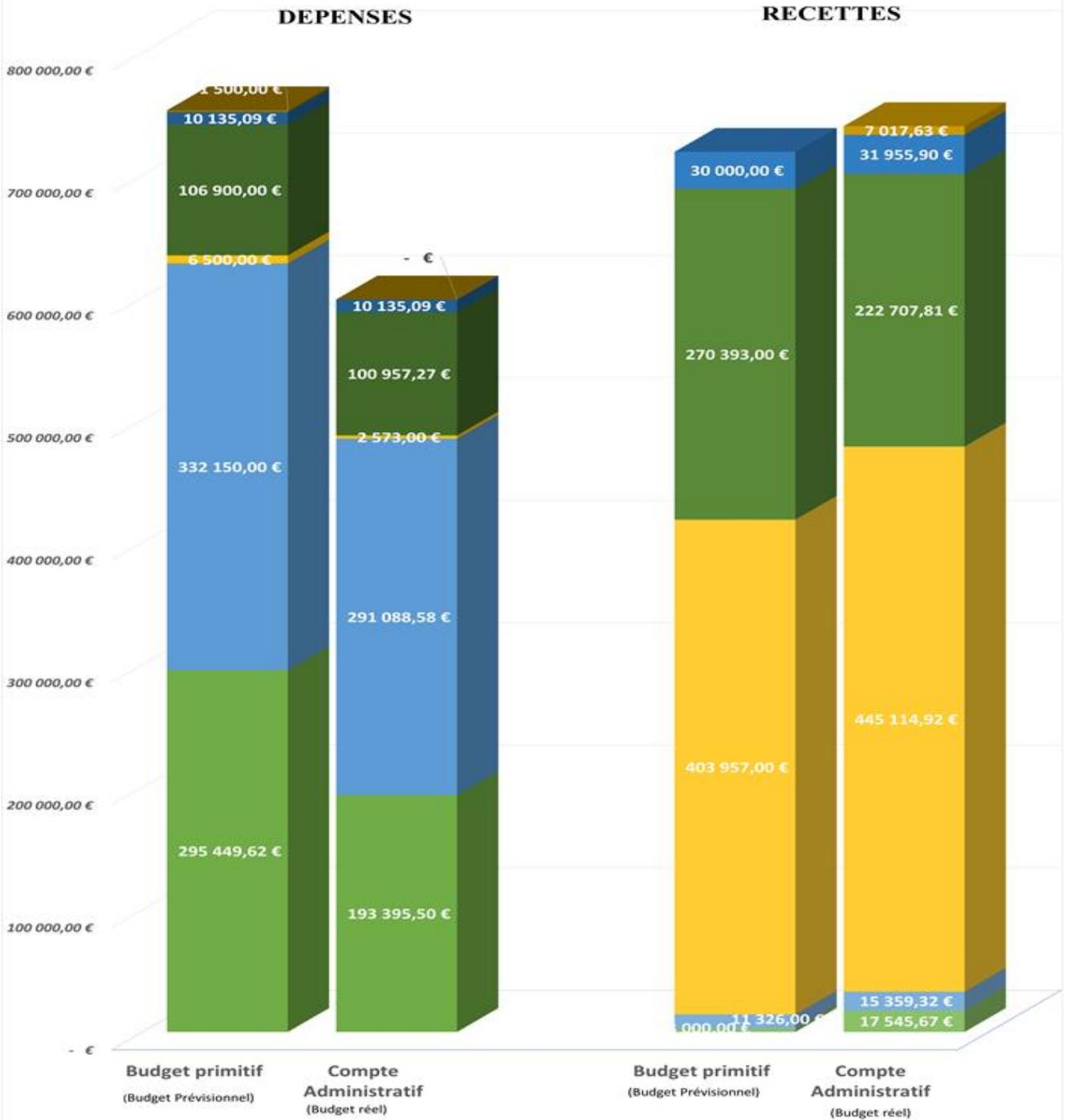
## Dotation de la commune



La dotation globale de fonctionnement (DGF) représente la participation de l'Etat au fonctionnement des collectivités territoriales. Elle constitue une ressource libre d'emploi pour les communes et les groupements à fiscalité propre.

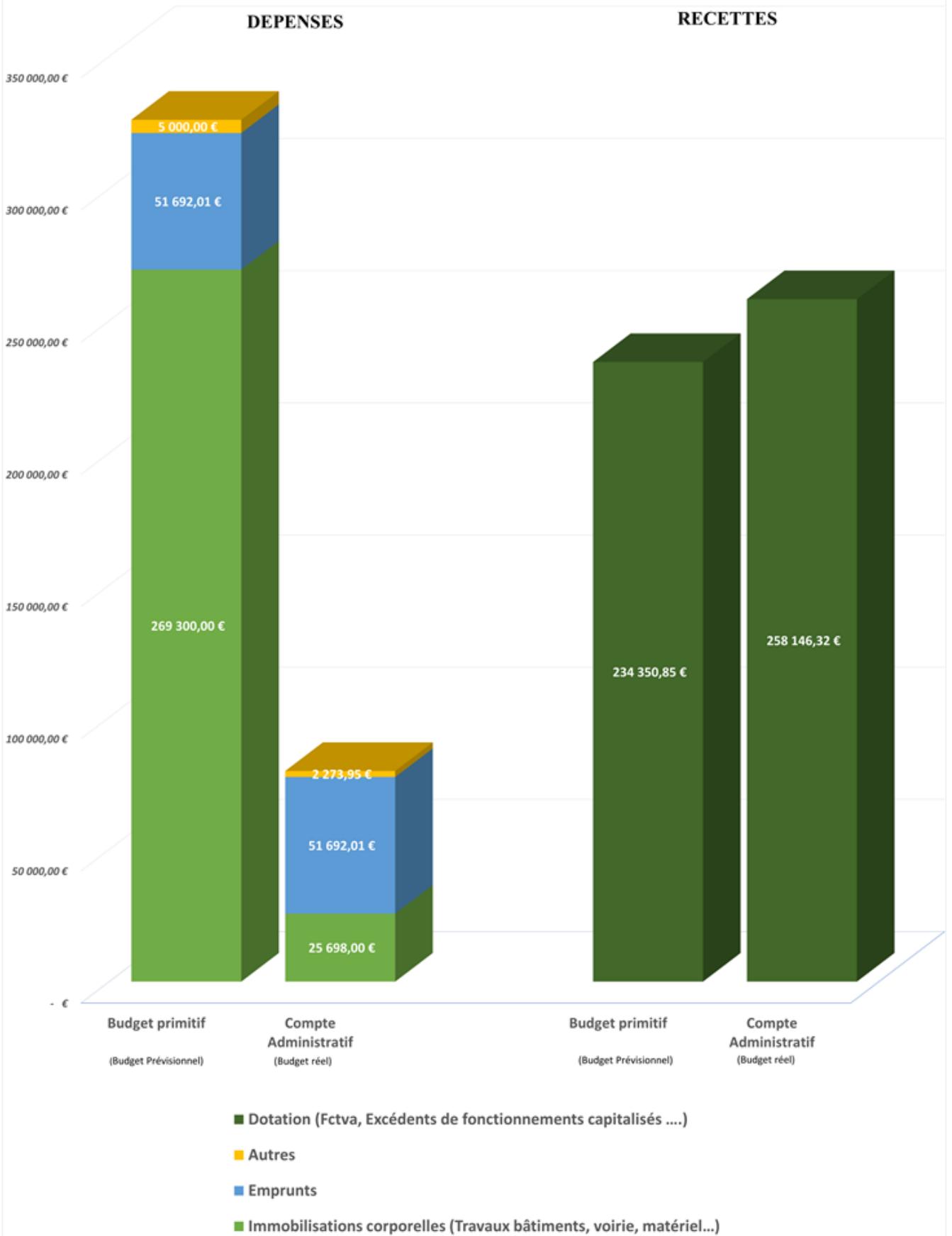
Concernant la commune, la DGF part forfaitaire se réduit chaque année, malgré une légère hausse de la population DGF. La DGF par péréquation (dotation de solidarité rurale), malgré une progression, n'a pas permis de compenser l'intégralité de la perte de part forfaitaire.

# FONCTIONNEMENT



- Produits exceptionnelles (Dons...)
- Autres produits de gestion courante (Revenu des immeubles...)
- Dotations, subvention et participations (Dotations, compensations taxes, FCTVA...)
- Impôts et taxes (Taxe foncières, FNGIR ...)
- Produits des services, du domaine et ventes (Concession cimetière, Règlement cantine, ...)
- Atténuations de charges (Remboursement de personnel ...)
- Charges exceptionnelles (Secours et dots...)
- Charges financières (Intérêts...)
- Autres charges de gestion courante (Indemnités Cotisations salariales des élus, SDIS...)
- Atténuations de produits (Fonds de péréquation...)
- Charges de personnel et de frais assimilés (Salaires, Urssaf, ...)
- Charges à caractère général (Eau, électricité, téléphone, fournitures ...)

# INVESTISSEMENT



## ➤ ÉGLISE DE VALLENAY :

La visite d'un technicien des services culturels de l'UDAP (Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine) du Cher, nous a contraint à prolonger l'arrêté n° 21-2021 prononçant la fermeture de l'église de Vallenay jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2021.

Il en ressort que la réalisation d'une étude de diagnostic est nécessaire. En effet, d'importantes fissures sur les murs de l'édifice et sur le sol-ciment laissent penser que des mouvements se sont produits au niveau du sous-sol. De plus, les fissures observées sur les voutes peuvent être dues à des poussées de charpentes en raison de défauts de triangulation.

Un cahier des charges établi par la municipalité a été adressé à différents architectes locaux. Après étude des dossiers de candidature, le conseil municipal a opté pour la proposition de madame Christelle AUROY pour un montant de 7 440, 00 € TTC.

## ➤ LA FIBRE ET L'ADRESSAGE :

La première phase arrive à son terme! L'ouverture commerciale devrait débuter en octobre pour notre commune, laissant place à la deuxième phase programmée entre 2022 et 2025.

Pour toutes réponses à vos questions : Eligibilité, raccordement, fournisseurs d'accès internet...

[www.berryfibroptique.fr](http://www.berryfibroptique.fr) ou 02.45.45.00.30

**Les maires ont un rôle important dans l'adressage de leur commune.**

Après repérage sur le terrain et diverses réunions avec la Poste Solutions Business, l'audit est maintenant terminé.

Il en ressort de nombreuses incohérences, aussi nous serons dans l'obligation de modifier ou de créer certaines dénominations de rues, de cités, de places, de numérotations... Les foyers concernés seront contactés par la mairie.

## ➤ TRAVAUX :

### Pylône téléphonique



Comme vous avez pu le constater, le pylône est sur pied !

Suite à la sollicitation de l'opérateur « Free Mobile », le conseil municipal a acté ce projet le 26 août 2019. L'emplacement a été défini en concertation avec les services de téléphonie et en fonction de plusieurs critères : branchements électriques, couverture optimale... Depuis sa pose, certains Vallenaisiens ont déjà constaté une meilleure réception, d'autres du bruit la nuit ! C'est de très bon augure, vivement qu'elle soit raccordée!



### Maisons domotisées

Les premiers logements devraient bientôt voir le jour.

Après plusieurs mois de retard, les travaux ont débuté le 17 mai et devraient prendre fin dans environ 13 mois.



Pour toutes demandes de renseignements s'adresser au bailleur social Val de Berry auprès de Madame ROUTIER Marie-Hélène au 02.48.23.10.50

## ➤ « NETTOYONS NOS COMMUNES » :

Samedi 22 mai, les communes de Vallenay, Crézançay-sur-Cher et Saint-Loup-des-Chaumes se sont regroupées autour d'une journée éco-citoyenne « Nettoyons nos communes ».

Une quarantaine de participants se sont retrouvés dès 9h du matin au Mille Club. Munis de gants, sacs poubelles et d'un carnet de route, les groupes se sont dirigés à pieds ou en voiture vers différents sites des communes.

Vallenay, confrontée, dernièrement, à des dépôts sauvages de déchets, est à l'initiative de cette opération.

Etaient parmi nous, les trois auteurs de ces dépôts, identifiés. Il a été convenu, avec le Parquet de Bourges, de ne pas engager de poursuites judiciaires à leur encontre, à condition que ces personnes participent à cette journée éco-citoyenne.

### « Une prise de conscience est urgente »

Chaque année, en septembre, la commune participe déjà à l'opération « Nettoyons la nature ». Un volume important de déchets ramassés une nouvelle fois met en évidence que ce n'est pas encore suffisant et qu'une prise de conscience est urgente.

**Prochain rendez-vous le 25 septembre 9h au mille club.**



## ➤ SITE INTERNET :

Le site internet de la commune est de nouveau accessible. De nombreuses informations sont perdues. La mise à jour prendra du temps, merci de votre compréhension.

Vous avez toujours la possibilité de télécharger l'application «CIVOX»

## ➤ BAR TABAC :

Le Motor's devient

« **Chez VAL & DA** »

Bienvenue aux nouveaux propriétaires du Bar Tabac arrivés tout droit de Tarteron (18) !

**Valérie** originaire de la Nièvre, a travaillé 25 ans dans la grande distribution. Son compagnon **David** originaire de Mareuil a travaillé dans la restauration.



Les prestations actuelles restent identiques, mais de nouveaux services devraient voir le jour prochainement:

- P.M.U, point relais colis, restauration rapide, cave à vins...

### Horaires d'ouverture:

Du lundi au vendredi 6h30-20h

Samedi 7h30 - 20h

Dimanche 7h30 – 13h30

Fermé le Jeudi

**VACANCES D'ÉTÉ DU 01/08/21 (13h30) AU 12/08/21 INCLUS**

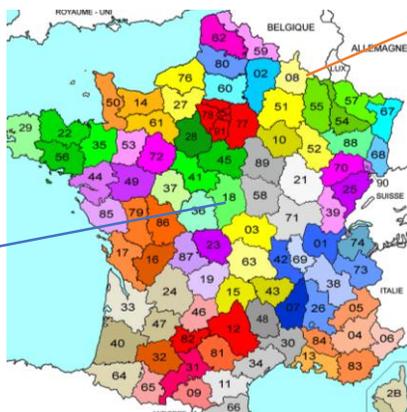
## ➤ BIGNY et GORCY « Hier et Aujourd'hui » :

*Les bureaux et une partie de l'usine sont encore existants...*

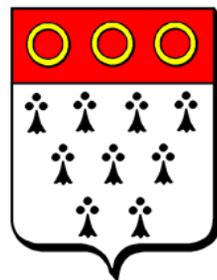
Suite...



VALLENAY



GORCY



Bigny recevra des salariés (ouvriers et cadres) de la ville de Gorce. En une douzaine d'années les usines de Bigny ont une situation appréciable dans la métallurgie ainsi que dans le tréfilage de l'acier doux.

Elles alimentent aisément le marché intérieur et à l'exportation. La guerre terminée, on hésite à supprimer ce site pour reporter l'activité dans l'est. Finalement l'usine de Bigny reste. La SMG devenue Sté des Hauts Fourneaux de Saulnes et Gorce conservera cette usine, jusqu'en 1969, date du regroupement des activités à Vierzon et de la fermeture du site.

Ce pan de l'histoire de notre commune « Vallenay », sort de l'oubli aujourd'hui. Les deux municipalités concoctent un avenir d'amitiés et de partage. Un programme alléchant est déjà préétabli sur 4 ans.

- ❖ Automne 2021 : exposition photos découvertes des deux villes
- ❖ Année 2022 : rencontres sportives entre clubs des deux villes.
- ❖ Année 2023 : échanges avec hébergement des enfants des classes de CM 1 et CM 2
- ❖ Année 2024 : rencontre ados des deux communes dans un centre de vacances.

## ➤ ÉTAT CIVIL :

### Mariage :



- Le 22/05/2021 M. Serge FACON et Mme Sandrine CHOQUIN



### Naissance :



- Le 04/06/2021 Liina HONORÉ

### Décès :

- Le 20/05/2021 M. Robert ANDRÉ



# ENFANCE ET JEUNESSE

## ➤ ÉCOLE PRIMAIRE DES DEUX BOURGS :

Les 7 et 20 Mai 2021 :

### Sorties préparatoires en vélo classe des CE2/CM1/CM2

En vue de la préparation de la grande randonnée cycliste qu'ils effectueront le 11 Juin, les élèves de CE2 jusqu'aux CM2 ont réalisé deux sorties préparatoires. L'une à Vallenay, l'autre dans les communes alentours, Chambon, Crézancay/Cher. Ces sorties ont permis aux élèves de pratiquer le vélo sur différents types de voies qu'ils emprunteront : chemins, routes..., de mettre en avant leurs caractéristiques et surtout de travailler l'équilibre, l'endurance...





27 Mai 2021 :

## Mini ferme ambulante

La classe de PS/MS/GS a eu la visite de la ferme ambulante « Minimalis » qui s'est installée à proximité de l'école.

Au programme :

observations de petits animaux de la ferme, jeux pédagogiques et pour leur plus grand plaisir des baptêmes de poneys.





## Juin 2021 :

### **Randonnées pédestres de fin d'année**

Tous les enfants de l'école réaliseront des randonnées pédestres en fin d'année scolaire en guise de sorties aux vues du contexte sanitaire.

Deux journées à la découverte des chemins de la commune de Vallenay seront organisées. Les enfants seront munis de leur road book adapté à leur âge. Ils découvriront des lieux remarquables : château d'eau, ancienne forge, carrières de pierres... et certains effectueront une comparaison avec des photos et/ou cartes postales d'autrefois.

## ➤ RESTAURANT SCOLAIRE :

La gestion de restaurant scolaire est assurée par la municipalité, et le service par deux agents municipaux.

Les repas sont élaborés par un prestataire de service (société ANSAMBLE) acheminés en liaison froide et remis en température. Depuis le mois de Juin 2020, afin de répondre aux exigences de distanciation recommandées, la restauration se déroule dans la salle des fêtes.

Dans une démarche de qualité, nous considérons que la recherche d'amélioration de la restauration scolaire doit être un travail associant la commune, les parents d'élèves et les élèves consommateurs.

Les parents concernés par ce service ont été sollicités par le biais d'un questionnaire de satisfaction. Un questionnaire spécifique sur les repas s'adressant aux enfants a été rempli en classe.

Parmi les questions posées aux parents, les réponses sont les suivantes :

### **Quel est le niveau de satisfaction de la restauration ?**

Qualité : 4 % excellente, 40 % bonne, 44 % passable et 8 % médiocre

Quantité : 17 % excellente, 71 % bonne et 12 % passable

### **Pensez-vous que les repas sont à améliorer ?**

En qualité : 75 % de oui et 21 % de non

En quantité : 23 % de oui et 71 % de non

### **Seriez-vous prêts à accepter un tarif plus élevé ?**

OUI 77 % et NON 23 %

### **Quel budget maximum seriez-vous prêts à accepter?**

Entre 3.30 € et 3.50 € : 44%

Entre 3.50 € et 3.80 € : 35 %

Entre 3.80 € et 4 € : 21 %



Après analyse des réponses, le Conseil Municipal réuni en séance du 17 juin 2021 a délibéré sur le choix du prestataire et le tarif à appliquer.

**L'ARD DE LA BOUCHE RIT** a été retenu à l'unanimité. Ce choix permettra de travailler en circuit court, proposer des produits fabriqués ou transformés sur place. Utiliser des fruits et légumes de saison, diminuer le temps d'acheminement des livraisons, supprimer l'utilisation de barquettes plastiques et apportera une modeste contribution à la diminution des gaz à effet de serre .

**Le prix du repas facturé à la mairie sera de 3 € 80 et refacturé 3 € 60 aux parents.**

Le prix des repas n'a pas été réajusté depuis plusieurs années. Consciente de l'augmentation appliquée et de l'effort demandé aux parents, la municipalité a décidé de prendre en charge 0 €20 par repas ainsi que l'achat du pain soit environ 3000 € par an.

Ces changements seront appliqués pour la rentrée scolaire de septembre.



## ➤ PROJET JEUNESSE :

Afin de cibler au mieux les attentes et les besoins des jeunes de la commune, la municipalité a élaboré un questionnaire destiné au 11-25 ans. Ce questionnaire sera distribué dès la rentrée de septembre.

Nous espérons un maximum de retour afin d'entreprendre des projets pour améliorer l'activité jeunesse de la commune.

Sport ?

Loisirs artistiques ?

Activités professionnelles ?  
Projets ...  
Formations...

Activités individuelles ou familiales ?

Sorties culturelles ?  
Voyages ?

Moyens d'informations ?

# ASSOCIATIONS

## ➤ **COMITE DES FETES :**



Malgré la réouverture progressive des évènements culturels, Bigny Live n'aura pas lieu cette année. Face à un protocole sanitaire encore complexe (configuration assise, distanciation, port du masque...) et des mesures changeantes, il nous apparaît compliqué d'organiser cette manifestation dans de bonnes conditions. C'est pour mieux se retrouver en 2022 !

Pas d'inquiétude, toute l'équipe continue d'œuvrer pour vous proposer un repas champêtre digne de ce nom courant septembre.

## ➤ **A.S.B.V :**

Votre club ASBV est en pleine campagne de recrutement pour la prochaine saison 2021/2022.

L'équipe dirigeante a de nombreux projets pour l'année prochaine et espère créer différentes équipes dans les années à venir. Séniors, féminines, vétérans, enfants à partir de 7 ans sont les bienvenus.



Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à contacter :



- Mr Troullier (président) 06.47.65.27.44
- Mme Bailly (trésorière) 06.42.10.63.59
- Facebook du club A.S.Bigny-Vallenay.

# INFORMATIONS

## ➤ SI ON PLANTAIT ?

### Opération collective de plantation du Pays St-Amandois

Cette opération s'adresse à tous :  
communes, particuliers, agriculteurs,  
associations etc...

Vous avez possibilité de télécharger le  
dossier sur le site internet de la commune où de le retirer en mairie.



## A Châteauneuf-sur-Cher venez découvrir les offres France Services et effectuer vos démarches administratives en ligne.

Si vous souhaitez un accompagnement pour vos démarches administratives  
en ligne, prenez rendez-vous par téléphone au 02 48 61 52 20 ou par mail à  
[msap.chateauneuf-sur-cher@laposte.fr](mailto:msap.chateauneuf-sur-cher@laposte.fr)

LA POSTE  
1 PLACE JEAN THEVENOT  
18190 CHATEAUNEUF SUR CHER

Horaires d'ouverture :  
du mardi au vendredi  
de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00  
samedi 9h00 à 12h00



LA POSTE

## ➤ ALERTE CANICULE :

Vous êtes une personne vulnérable!

Vous souhaitez être contactée par les membres de la commission d'action sociale en période caniculaire !

Merci de vous inscrire en mairie.



**ATTENTION CANICULE**

**Buvez de l'eau et restez au frais**

- Évitez l'alcool
- Mangez en quantité suffisante
- Fermez les volets et fenêtres le jour, aérez la nuit
- Mouillez-vous le corps
- Donnez et prenez des nouvelles de vos proches

**+ Continuez à respecter les gestes barrières contre la COVID-19**

- Lavez-vous les mains régulièrement
- Portez un masque
- Respectez une distance d'un mètre

**EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15**

Pour plus d'informations :  
0 800 06 66 66 (appel gratuit)  
solidarites-sante.gouv.fr • meteo.fr • #canicule

## ➤ **PERTURBATEURS ENDOCRINIENS :**

### **Définition :**

« Perturbateurs endocriniens » : un perturbateur endocrinien est une molécule ou un agent chimique composé, xénobiotique ayant des propriétés hormono-mimétiques et décrit comme cause d'anomalie physiologiques, et notamment reproductives. Ce sont des substances qui dérèglent le fonctionnement hormonal des organismes vivants et cause ainsi des effets néfastes sur la santé de l'homme ou d'être vivants de l'environnement.

### **Où les trouver ?**

Si les perturbateurs endocriniens sont présents partout, on les trouve particulièrement dans l'alimentation. Les perturbateurs endocriniens sont omniprésents, dans l'eau, dans l'air, dans les jardins et les domiciles, sur les vêtements, les meubles, les crèmes...

### **Comment les détecter ?**

Avec l'application mobile Scan Up, en scannant le code barre de vos produits vous pourrez tout de suite voir si il y a ou non présence de perturbateurs endocriniens de type estrogénique grâce à un petit pictogramme.

La région Centre-Val de Loire a voté le 3 juillet dernier un rapport sur les Perturbateurs Endocriniens, s'engageant ainsi à approuver la charte d'engagements régionale de lutte contre les perturbateurs endocriniens, à poursuivre les travaux de sensibilisation des habitants de la région, à mettre en œuvre les premières actions du plan dès 2020 et à élaborer un plan interne pour une collectivité exemplaire.

Faisant suite à cela, la Région a signé, le 7 janvier dernier, la Charte d'engagement régionale contre les Perturbateurs Endocriniens en présence du président du RES (Réseau Environnement Santé) André Cicollela, à l'initiative de cette démarche.

En signant cette chartre, la Région s'engage à la mise en place ou au soutien d'actions incluant les dispositions suivantes :

- Réduire l'utilisation des produits phytosanitaires et biocides qui contiennent des perturbateurs endocriniens a fin de tendre vers leur élimination,
- Réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens dans l'alimentation en développant la consommation d'aliments biologiques et l'usage de matériels pour cuisiner et chauffer ne comportant pas de perturbateurs endocriniens,
- Favoriser l'information des femmes enceintes, des futurs parents et parents, des jeunes, des consommateurs ainsi que des professionnels et des collectivités à l'enjeu des perturbateurs endocriniens,
- Déployer une politique d'achats éliminant progressivement les perturbateurs endocriniens dans les achats publics ainsi que dans les politiques publiques,
- Informer les citoyens sur l'avancement des engagements.

La campagne Villes et Territoires sans perturbateurs endocriniens est plus largement expliquée sur le site du RES : <http://www.reseau-environnement-sante.fr/vtspe/>

Dans le cadre de son plan d'action « sensibilisation des habitants de la région Centre-Val-de-Loire aux enjeux des perturbateurs endocriniens », la Région a élaboré différents outils pour les acteurs, et notamment pour les collectivités territoriales, que vous pouvez retrouver sur son site internet : <https://www.centre-valdeloire.fr/>

(Comprendre > Santé Environnementale > Perturbateurs Endocriniens).



# RETROSPECTIVE



## Georges BARDON :

Mort pour la France le 07/05/1915 à l'hôpital de COMMENTRY à l'âge de 20 ans, des suites de ses blessures.

Né le 29 avril 1895 à Vallenay. Il travaillait comme boulanger.

Soldat de 2ème classe au régiment d'infanterie.

N° matricule au corps 7654 classe 1915

Blessé lors d'une attaque le 07/05/1915 devant le Bois d'Ailly à Saint Mihiel (Meuse)

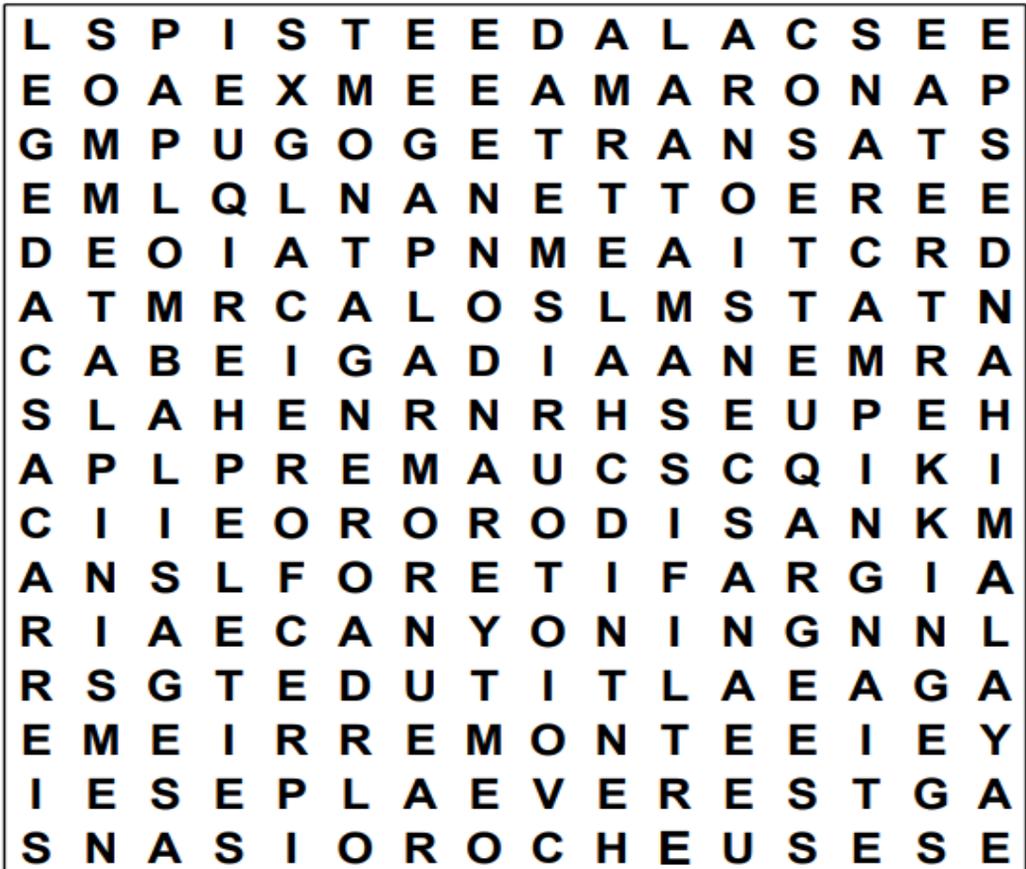
### Autres renseignements:

La famille habite en 1911 à Vallenay Bourg.

Son père, Etienne BARDON, carrier de métier et sa mère, Anne FEMILLAT.

Toutes les chroniques sont tirées des recherches de M. Francis POLLET, qui a fait don à la Mairie de ces nombreux documents retraçant l'histoire de nos victimes de guerre.

# POUR LES GRANDS



ALPAGE

ALPES

ALPINISME

ALTITUDE

ANDES

APLOMB

ARMOR

ASCENSION

BALISAGE

CAMPING

CANYONING

CASCADE

CHALET

DÉGEL

ESCALADE

EVEREST

FORÊT

HIMALAYA

GLACIER

MASSIF

MONTAGNE

NEIGE

OISANS

PANORAMA

PISTE

RANDONNÉE

RAQUETTES

REMONTÉE

ROCHEUSES

SIERRA

SOMMET

TÉLÉPHÉRIQUE

TERTRE

TOURISME

TRANSAT

TREKKING

Retrouve chaque mot lié à sa définition et écris- le dans la grille, au numéro correspondant.

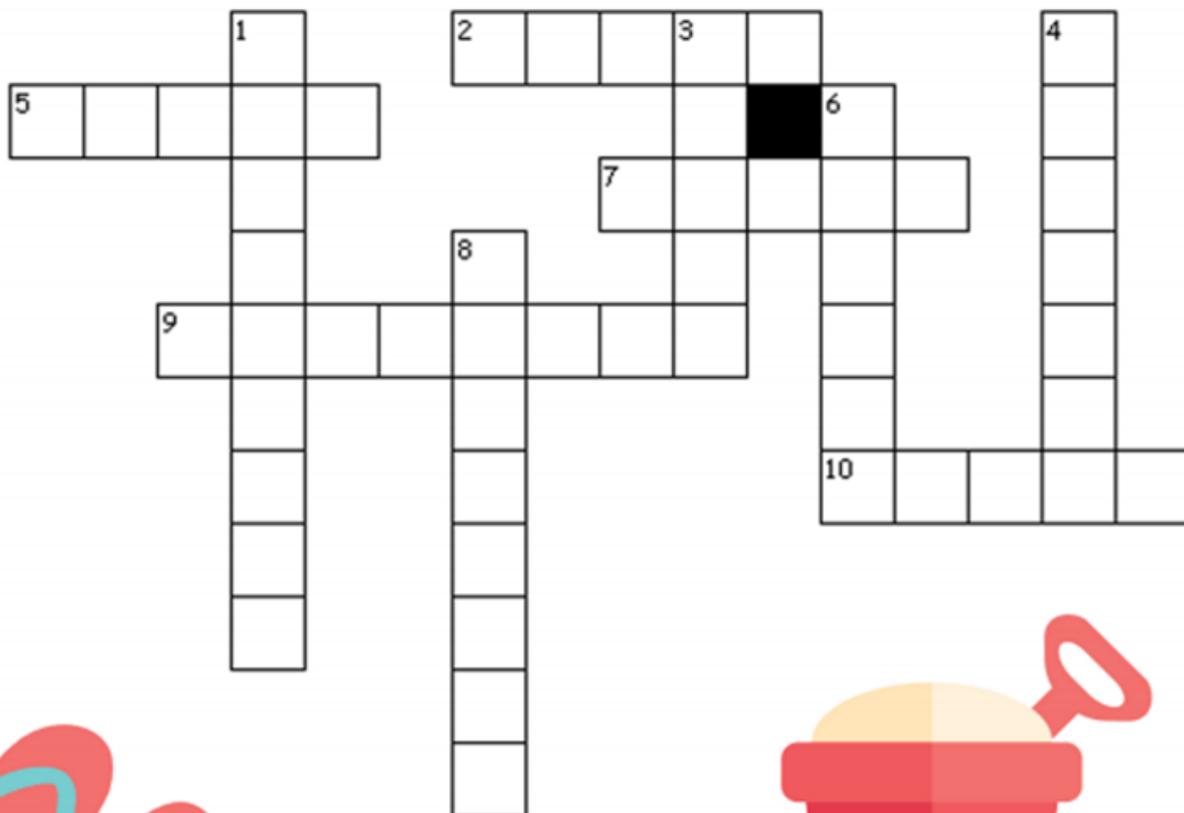
POUR LES PETITS

**Horizontalement :**

- 2. Large étendue qui borde la mer
- 5. Grand filet pour se reposer
- 7. Bonheur des surfeurs
- 9. Terrain de jeux des marmottes
- 10. Matière première pour fabriquer des gâteaux

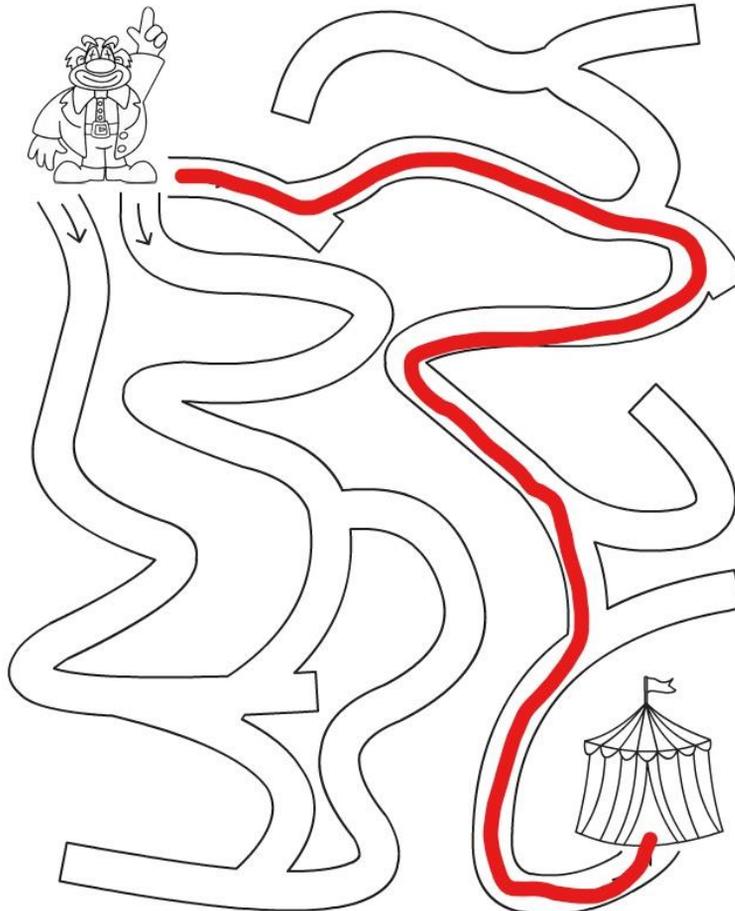
**Verticalement :**

- 1. Activité préférée des marcheurs
- 3. Gourmandise qui rafraîchit
- 4. Grand cousin du parapluie
- 6. Stars du 14 juillet
- 8. Maison qui roule



# Solutions du n° 1 (Mars 2021)

|      | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 |
|------|---|---|---|---|---|---|---|---|---|----|
| I    | M | A | R | R | O | N | N | I | E | R  |
| II   | E | T | O | U | R | D | E | R | I | E  |
| III  | G | O | D | E | T |   | C | N | R | S  |
| IV   | A | M | E | L | I | O | R | E | E | S  |
| V    | L | E |   | L | E | G | O |   |   | E  |
| VI   | O |   | D | E |   | I | L | E | O | N  |
| VII  | M | A | O |   | A | V | O | C | A | T  |
| VIII | A | R | T |   | P | E | G | A | S | E  |
| IX   | N | U |   | D | E | S | I | R |   | N  |
| X    | E | M | A | U | X |   | E | T | A | T  |



BONNES VACANCES  
D'ÉTÉ

